

d'état de Constantinople, c'était une chose « inconvenante, attentatoire à la majesté de l'empire romain », que de songer à unir une princesse impériale à quelqu'un de ces souverains « infidèles et ignorés », qui vivaient obscurément dans le Nord ou l'Occident lointains, et on avait vite fait d'écartier, quand elle se produisait, « une aussi absurde demande ». De même que les bijoux de la couronne, apportés par un ange à Constantin, ne pouvaient à aucun prix passer aux mains des barbares, de même que le secret du feu grégeois, révélé par un ange au premier empereur chrétien, ne devait sous aucun prétexte être livré aux étrangers, ainsi, par « une constitution immuable » du grand Constantin lui-même, il était spécifié que les princesses porphyrogénètes ne pouvaient sans déchoir s'allier à des hommes d'autre race, et c'était presque une honte pour un empereur d'épouser une femme qui ne fût point née dans le monde byzantin.

Plus d'une fois pourtant, dès avant le x^e siècle, la politique avait fait tort aux règles ainsi formulées, et plus d'une fille de la famille impériale avait dû se résigner à épouser quelque souverain barbare. La cour byzantine s'efforçait d'expliquer du mieux qu'elle pouvait ces mésalliances et de justifier par de subtiles distinctions ces humiliations infligées à son orgueil. Mais, malgré le soin qu'on apportait à sauver les principes, et quoiqu'on déclarât toujours, non sans hauteur, que c'était « chose inouïe, qu'une porphyrogénète, fille de porphyrogénète, pût se commettre avec les barbares », de plus en plus la nécessité des temps et les exigences de la politique faisaient fléchir la tradition établie. Dès la seconde moitié du x^e siècle, des princesses impériales épousaient, l'une un empe-